Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 43 (1914)

Heft: 2

Rubrik: Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Psautier des fidèles. Extrait du précédent. Même procédé.

Cours pratique de psalmodie vaticane, par l'abbé J. PIÉRARD. Edition Desclée et Cie.

Très bonne petite méthode de psalmodie, avec introduction au système de stémirographie inventé par l'auteur. Des essais concluants ont été tentés en Belgique auprès des chantres et des fidèles, au moyen du procédé de M. Piérard. Nous avouons pourtant que le Psautier noté, quoique plus long et plus cher, est plus pratique parce que plus intuitif. Cela n'enlève rien, du reste, à la valeur de l'ingénieux système préconisé par le zélé curé de Sommerain.

Joseph BOVET.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Argovie. — La commission de surveillance de l'institution Pestalozzi, à Neuhof, colonie agricole et professionnelle, a décidé d'ouvrir l'établissement le 12 janvier, soit au 168me anniversaire de la naissance de Pestalozzi. L'institution se propose de faire l'éducation de jeunes gens libérés des écoles et pour lesquels des mesures spéciales s'imposent. Elle entend, par le travail, préparer les élèves à la vie, en faire des membres utiles à la communauté, en fortifiant leur sens moral et, comme le voulait déjà Pestalozzi, en unissant la culture du sol et les travaux manuels à une éducation rationnelle de l'esprit, du cœur et de la volonté. Pour être admis, il faut être âgé de 14 ans révolus et payer une pension annuelle, qui est fixée à 300 fr. au minimum pour les enfants de nationalité suisse et à 600 fr. au minimum pour les étrangers. Dans la fixation du prix de pension, il est tenu compte des conditions de fortune de l'intéressé. M. Baumgartner, directeur à Neuhof, près de Birr, canton d'Argovie, enverra sur demande le formulaire d'admission.

Bâle. — La commission de gestion du Grand Conseil de Bâle-Ville avait émis un vœu tendant en fait à exclure, pour des motifs financiers, l'enseignement religieux des écoles publiques. La majorité du Grand Conseil a renvoyé la question au Conseil d'Etat, en le priant de faire un rapport. En attendant que le gouvernement se prononce, le synode évangélique a chargé le Consistoire, son organe exécutif, d'étudier la question. Le consistoire a présenté son rapport, lequel conclut que l'enseignement de la religion, moyen éducatif incomparable pour la formation du caractère, doit continuer

à être donné à l'école populaire. En outre, le Consistoire montre la nécessité de rédiger un nouveau manuel illustré et de donner aux maîtres chargés de cet enseignement les moyens de s'y préparer plus consciencieusement que ce n'est le cas actuellement. Le synode a approuvé les conclusions du Consistoire et s'est prononcé à l'unanimité pour le maintien de l'enseignement religieux à l'école. L'avenir montrera si ce vote aura une influence sur les autorités bâloises.

Zurich. — La *Nouvelle Gazette de Zurich* a publié un intéressant article sur l'enseignement secondaire en Suisse et le développement des gymnases. L'auteur, qui signe *Dr Vg.*, à Saint-Gall, examine les modifications qui pourraient être apportées aux programmes actuels et constate que les cantons sont souvent paralysés par les prescriptions fédérales sur les examens de maturité. M. le Dr Vg. écrit : Il faut reconnaître que, ici ou là, les prescriptions fédérales ont donné un élan au progrès dans l'organisation des gymnases ; mais aujourd'hui elles sont un sabot nuisible sur la route du progrès. Et ailleurs : Tous ceux qui ont à cœur le développement de nos écoles moyennes doivent appuyer la revendication que la liberté des cantons soit limitée le moins possible pour l'organisation de leurs gymnases et que, là où ces entraves sont déjà trop étroites, elles soient déchirées. Cette opinion, exprimée dans le grand journal radical, la *Nouvelle Gazette de Zurich*, est un nouveau symptôme du désir qu'éprouvent un grand nombre de citoyens, aussi bien dans la Suisse allemande que dans la Suisse romande, de ne pas voir supprimer les dernières prérogatives des cantons, dans le domaine de l'instruction publique.

Neuchâtel. — Au lendemain de Noël, le public studieux de Neuchâtel a appris, avec une surprise douloureuse, la mort prématurée de M. Jean Bovet, le pédagogue de Grand-Champ. Il n'avait que 53 ans. Ce n'est pas que le défunt ait tenu dans la vie publique, dans les conseils et dans les académies, une place de premier rang. Il fut simple maître d'école. Fils aîné de Félix, Jean Bovet avait de qui tenir. Une intelligence d'une rare finesse, une lecture étendue, un goût invincible de la méditation eussent fait de lui un conducteur d'âmes et un universitaire de premier plan si quelques-unes de ces vertus ne l'avaient détourné de l'action agitée où s'usent les talents. Une sagesse où il y avait tout ensemble de la modestie et du dévouement le détourna d'agir sur le vaste théâtre de la vie publique. Il voulut n'être qu'un éducateur. Et là, dans le domaine dont il s'était volon-

tairement tracé les limites, il excella. A l'Ecole normale de Peseux, disparue en 1907, où il enseigna près de vingt ans, ses élèves ne tardaient pas à subir l'ascendant de sa loyauté intellectuelle, de sa méthode consciencieuse et de son affection sans phrases. Il s'attachait à créer des âmes. Ceux qui le voyaient de près s'étonnaient de voir cet homme en apparence abstrait et rêveur s'occuper, avec une minutie touchante, des moindres détails d'éducation qui, parfois, ne laissaient pas d'être fastidieux. Il allait au fond de tout ce qu'il faisait. Et ceux qui ont passé, sous sa direction, quelques années de jeunesse en ont gardé pour toute la vie une distinction morale et un goût du labeur probe dont ils faisaient remonter tout le mérite aux exemples de leur maître. Beaucoup de ses contemporains l'appelaient le « Pestalozzi des petits enfants ». (*Journal de Genève.*)

France. — L'union des associations catholiques de chefs de famille avait organisé un pétitionnement contre les projets scolaires. Les résultats viennent d'être déposés sur le bureau de la Chambre par le colonel Huyot-Derville, député du Finistère et membre du comité des associations de chefs de famille. Lancé il y a trois mois, ce pétitionnement a donné 1,300,000 signatures. Vu la rapidité avec laquelle il a été mené, le résultat doit être estimé satisfaisant. Ce qui en souligne encore plus l'importance, c'est que sur 1,300,000 signatures, près de 1,200,000 ont été données dans 35 départements : ce qui veut dire que le pétitionnement n'a eu lieu que dans un tiers environ de la France. S'il avait été généralisé au pays tout entier, c'est plus de 4 millions de signatures qu'il aurait fournies. (*L'Ecole.*)

— A l'occasion des fêtes de Noël a eu lieu au Trocadéro une fête des enfants organisée par M. et Mme Poincaré. Quatre mille garçons et fillettes de cinq à treize ans y ont reçu la récompense de leur bonne conduite. Cette fête enfantine a déplu à quelques-uns : les instituteurs syndiqués, réunis à leur permanence, ont voté un ordre du jour dont voici la conclusion : « Le syndicat proteste contre les procédés renouvelés de la Rome antique où les empereurs, pour s'assurer une popularité, offraient des jeux à la plèbe. Et décide que si, l'an prochain, pareil fait se renouvelle, il invitera ses adhérents à ne pas désigner d'élèves pour participer à la fête. » — Les syndiqués instituteurs ne paraissent pas très au clair sur ce qui différencie M. Raymond Poincaré de Caligula, et la plèbe romaine de leurs petits élèves. En revanche, ils démontrent avoir fait de très mauvaise rhétorique.

Allemagne. — La statistique scolaire de l'empire publie en pour cent la proportion des élèves des diverses confessions qui suivent les divers degrés d'enseignement primaire, écoles primaires, moyennes et supérieures. Sur 100 enfants protestants 88 suivent l'école primaire, 4 l'école moyenne, 7 l'école supérieure. Sur 100 catholiques, il y a respectivement 94, 1 et 4. Sur 100 libres-penseurs, 90, 4 et 4. Sur 100 israélites, 37, 13, 49. Ainsi la moitié des enfants israélites fréquentent les écoles supérieures alors que les enfants des autre confessions y sont proportionnellement à leur nombre bien moins nombreux.

Angleterre. — A l'ouverture de la nouvelle année scolaire, le prince Henri, troisième fils du roi d'Angleterre, est entré au célèbre collège d'Eton. Le roi et la reine veulent que leur fils soit traité sur un même pied d'égalité absolue avec les autres élèves : mêmes devoirs, mêmes heures de travail, mêmes punitions. Il est en pension chez un professeur. Le petit prince doit aussi se conformer aux traditions courantes dans les écoles anglaises : il devra rendre à un camarade plus âgé quelques petits services, lui porter ses livres, lui faire ses petits achats, etc. Les parents tiennent à ce que le jeune Henri se serve lui-même : qu'il brosse ess bottines et ses habits, qu'il fasse son thé et son chocolat.

— A Edimbourg, pour les écoles supérieures, le traitement maximum des instituteurs a été élevé de 5,000 à 6,250 fr. ; celui des institutrices de 4,000 à 5,000 fr. Dans les écoles élémentaires, les instituteurs toucheront 4,500 fr. au lieu de 4,000 au maximum et les institutrices 3,250 fr. au lieu de 2,700. Le traitement maximum des directrices d'écoles maternelles et d'écoles spéciales pour les arriérés sera maintenant de 4,375 fr.

AVIS

Le Dépôt central du matériel scolaire, section A, a le plaisir de porter à la connaissance des membres du corps enseignant la décision prise de baisser de 50 cent. le prix des cahiers, tout en maintenant la bonne qualité du papier.

A partir du 15 janvier 1914, les cahiers seront livrés aux prix suivants : N° 1, 60 pages, à 11 fr. le cent ; N° 2, 40 pages, à 8 fr. 50 ; N° 2*bis*, à 7 fr. ; 40 pages, à 7 fr. 80 ; Nos 8 et 40 pages, à 8 fr. 30.

L'administrateur : P. Perroset.